



SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

Elaboration du Document d'Objectifs (2011-2012)

Compte-rendu de réunion et relevé de décisions - COPIL n°3

Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000 - 02 juillet 2012

Date de la réunion : 02/07/2012	Lieu de rendez-vous : Saumane (foyer socioculturel)
Objet de la réunion : Présentation et validation du programme d'actions du document d'objectifs	
Compte-rendu rédigé par : Mathilde GUITTET - Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle	

PERSONNES PARTICIPANT A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE (1/2)
François ABBOU, président du comité de pilotage
Collège des services de l'état et établissements publics Nathalie LAMANDE, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du LR Patrice BENOIT, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Jeannine BOURRELY, Christine BOYER et Victor SOUYRI, Centre régional pour la propriété forestière Serge RESSOUCHE, Office national de la chasse et de la faune sauvage - Service dptal du Gard Jean SEON, Parc national des Cévennes
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales Mathieu BERTRAND, Pays Aigoual Cévennes Vidourle Régis MARTIN, Communauté de communes de la Vallée Borgne Henriette LYONNET, Commune des Plantiers Danièle LACOMBE, Commune de Saint-Jean-du-Gard Laurette ANGELI, Commune de Saumane Bernard REY, Commune de Thoiras
Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations Bernard CABANNES, Marie-Claude BERJAMIN, Michel RUAS et Jérémy BRAS, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs gardois Raymond TERNAT, Fédération départementale des chasseurs du Gard Evan MARTIN et Jacques JULLIAN, Fédération départementale des chasseurs de Lozère Annie LASHERMES, Association des bergers de l'Aigoual Alain RENAUX, Association L'Ascalaphe
Autres participants Béatrice GALZIN, Office du tourisme de la Vallée Borgne Béatrice LADRANGE, Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Elevage Jean-François DIDON-LESCOT et Emmanuelle FIARD, Centre national de la recherche scientifique
Structure opératrice Mathilde GUITTET, opérateur local du site Natura 2000

Personnes excusées

Dominique MEFFRAY-DAVAL, Direction départementale des territoires de Lozère
Christian JACQUELIN, Direction régional des affaires culturelles
Jean-Claude PEYRET et Frédéric SCHULLER, Office national des forêts
Joseph DELVALLE, Office national de l'eau et des milieux aquatiques - Service départemental du Gard
Jean-Vincent LLINARES, Office national de la chasse et de la faune sauvage - Service dptal de Lozère
Gwénolé LE ROUX et Frédéric HOUSSET, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse
Louis-Gérard D'ESCRIBENNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
François JOURDAIN, Syndicat mixte d'aménagement et de gestion équilibrée des Gardons
Charles FRANCIS, Commune de Le Pompidou
Marc LE FRAPER DU HELLEN, Communauté de communes Cévennes-Garrigue
Guy MARJOLLET, Chambre d'agriculture du Gard
Samuel DELPUECH, Chambre d'agriculture de Lozère
Pierre SPIRITO, Comité départemental du tourisme de Lozère
Pascal DANCE, Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Valérie PROUHA, Fédération de Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Arnaud JULIEN, Fédération départementale des chasseurs de Lozère

MATINEE SUR LE TERRAIN

L'objectif de la matinée, composé de trois arrêts sur la commune de Saumane, est de présenter certains enjeux du territoire sur le terrain et de discuter des mesures possibles. Mathilde GUITTET, chargée de mission Natura 2000, remercie Michel RUAS et Marie-Claude BERJAMIN (Syndicat des propriétaires forestiers) de nous accueillir sur leur propriété forestière.

Le premier arrêt au pont du Doudou permet d'étudier l'évolution de la vallée et des milieux en comparant le paysage d'aujourd'hui avec des photographies datant des années 1950. La problématique de la fermeture des milieux ouverts liée à l'abandon des parcelles (exode rurale et déprise agricole) est abordée ainsi que l'importance de ces milieux et de leur gestion (pastoralisme, fauche tardive...) pour la biodiversité.



Le deuxième arrêt au sein d'une ripisylve d'Aulnes et de Frênes permet de présenter l'habitat naturel et son intérêt pour le fonctionnement du milieu (maintien des berges, utilisation par de nombreuses espèces...). Le développement des espèces invasives végétales menace ce type d'habitat. La problématique des écrevisses américaines invasives fragilisant les populations d'écrevisse à pieds blancs (concurrence, transmission de maladie...) est aussi abordée.

La ressource en eau et sa gestion est un enjeu essentiel sur le territoire. Différents éléments sont abordés au travers des travaux du CNRS tels que le rôle des tankats dans les valats par rapport aux crues et aux périodes sèches ou les raisons encore mal connues de l'eutrophisation des gardons.

Le dernier arrêt au cœur de la propriété forestière de Michel RUAS et Marie-Claude BERJAMIN permet de présenter cette dernière, ses boisements et son récent Plan simple de gestion (agrément en cours). L'enjeu des châtaigneraies méditerranéennes cévenoles est abordé avec une discussion autour de son statut d'habitat d'intérêt communautaire, de la problématique de dépérissement des arbres et du développement de maladies/parasites ainsi que la présentation des techniques possibles de restauration dans le cas de châtaigneraies fruitières par Béatrice LADRANGE (SUAMME).

APRES-MIDI EN SALLE

François ABBOU, président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants ainsi que la commune de Saumane pour son accueil. L'ordre du jour de la réunion est alors énoncé :

- Présentation de la démarche d'élaboration du programme d'actions
- Présentation du programme d'actions pour amendement et validation par le comité de pilotage
- Présentation des dernières étapes du document d'objectifs (charte Natura 2000, ajustement du périmètre du site Natura 2000, modification du Formulaire standard de données)
- Lancement de la phase d'animation et désignation de la structure animatrice

1. Présentation de la démarche d'élaboration programme d'actions

Mathilde GUITTET rappelle les enjeux écologiques du territoire et présente la démarche employée pour réaliser le programme d'actions. Ce point n'appelle pas de remarques de la part des participants.

2a. Présentation du programme d'actions et discussion

Mathilde GUITTET présente le projet de programme d'actions du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » par thématique.

Questions/Remarques

Jeannine BOURRELY (Centre régional pour la propriété forestière) demande pourquoi l'action de restauration des châtaigneraies est une mesure forestière alors qu'elle porte principalement sur les châtaigneraies fruitières. Patrice BENOIT (DDTM 30) et Nathalie LAMANDE (DREAL LR) expliquent que les parcelles pouvant être contractualisées dans le cadre de cette action sont considérées comme forestières (définition issue de la circulaire de gestion Natura 2000) ce qui flèche les financements vers les mesures forestières.

Régis MARTIN (Commune de Saumane) indique que la durée d'engagement de 5 ans pour les contrats Natura 2000 est trop courte et ne garantit pas le maintien de l'habitat sur la parcelle contractualisée à moyen terme. Il s'agit d'utiliser à bon escient l'argent public. Patrice BENOIT souligne l'importance de la discussion avec les contractants potentiels pour connaître leur projet et leurs motivations. Sur le site Natura 2000 de la vallée du Galeizon, chaque contractant doit remplir un questionnaire ce qui permet à la structure animatrice de mieux cerner le projet et sa pérennité avant d'engager toute action.

Pour garantir la pérennité des projets liés à la restauration de châtaigneraies, Régis MARTIN souligne qu'il serait certainement plus efficace de soutenir la production plutôt que de financer la restauration d'une parcelle. Jean SEON (Parc national des Cévennes) précise que Natura 2000 n'a pas vocation à aider les projets économiques. Il s'agit de donner un coup de pouce pour réhabiliter des milieux dans lesquels des enjeux naturels sont identifiés.

L'animation de la contractualisation passera par une communication auprès des propriétaires du territoire au travers de la lettre d'information Natura 2000 mais également de réunions d'informations ou de journées spécifiques comme celle organisée l'année dernière sur l'Aigoual par le CRPF et le PnC à destination des propriétaires forestiers.

Bernard CABANNES (Syndicat des propriétaires forestiers) exprime le regret que Natura 2000 ne cible que des actions ponctuelles, et non des mesures générales comme la préservation des pollinisateurs. Jean SEON explique que cela est tout à fait logique dans le sens où Natura 2000 répond à la mise en œuvre des deux directives européennes qui ont pour objectif de préserver certains enjeux listés. Nathalie LAMANDE précise que Natura 2000 ne peut pas se substituer à l'ensemble des politiques environnementales et que d'autres outils plus larges existent comme le Schéma de cohérence écologique ou la Trame verte et bleue.

2b. Validation du programme d'actions du document d'objectifs

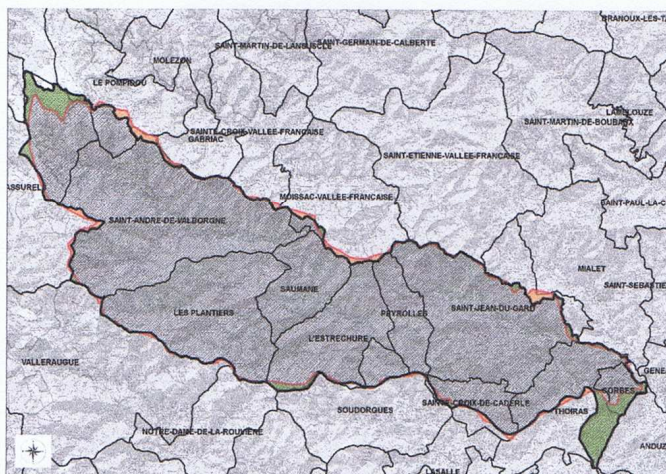
François ABBOU, président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean », soumet le programme d'actions pour validation aux membres du comité de pilotage. **Le programme d'actions est validé à l'unanimité et sans réserve le 02/07/2012 par le comité de pilotage.**

3a. Dernières étapes du document d'objectifs : Charte Natura 2000

Mathilde GUITTET présente l'outil d'adhésion qu'est la charte Natura 2000 (élément intégrant du document d'objectifs) ainsi que l'organisation de son élaboration. Un groupe de travail permettra d'affiner le projet de charte, qui sera ensuite soumis pour amendement et validation au comité de pilotage. Ce point n'appelle pas de remarques de la part des participants.

3b. Dernières étapes du document d'objectifs : Ajustement du périmètre du site

Mathilde GUITTET explique la démarche d'ajustement du périmètre et la proposition soumise pour avis au comité de pilotage. Chaque collectivité sera ensuite consultée par les services de l'Etat.



Proposition d'ajustement du périmètre
(Ajout en vert et retrait en orange)

Ce projet d'ajustement a pour but d'avoir une cohérence écologique (calage sur le bassin versant – utilisé comme zone d'étude pour le diagnostic et intégration d'enjeux naturels) et fonctionnelle (calage avec le périmètre du site Natura 2000 de la vallée du Mialet et optimisation à l'échelle de la parcelle cadastrale).

Cette modification de périmètre concerne principalement les communes de Bassurels, Thoiras et Corbès. De ce fait, bien que le comité de pilotage soit d'accord sur le principe de cette proposition, il est décidé de solliciter les trois communes avant de lancer la démarche avec ce nouveau périmètre.

Ainsi Mathilde GUITTET, François ABBOU et Patrice BENOIT iront rencontrer les équipes municipales pour discuter de ce point.

3c. Dernières étapes du document d'objectifs : Mise à jour du FSD

Mathilde GUITTET indique que, suite au diagnostic du territoire, il s'agit de mettre à jour la base de données européenne concernant les sites Natura 2000 au travers d'une fiche appelée « Formulaire standard de données ». Ainsi 15 habitats naturels d'intérêt communautaire nouvellement inventoriés pourront être rajoutés au FSD (ou 16 si l'ajustement de périmètre intègre la hêtraie calcicole au Nord-Ouest du site) et 7 espèces animales d'intérêt communautaire. Ce point n'appelle pas de remarques de la part des participants.

4. Lancement de la phase d'animation et désignation de la structure animatrice

Mathilde GUITTET explique que la phase d'animation du document d'objectifs va être lancée en parallèle de la finalisation du document d'objectifs afin de permettre aux agriculteurs intéressés de pouvoir contractualiser des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) dès 2013. Ainsi il s'agit aujourd'hui de désigner la structure animatrice et l'opérateur agro-environnemental.

François ABBOU, président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » mais également maire de Peyrolles, élu à la Communauté de communes de la Vallée Borgne et délégué au Pays Aigoual Cévennes Vidourle, indique que la réforme des collectivités territoriales se traduit par des modifications au sein des collectivités. De ce fait, le Pays ACV n'est pas pérenne à l'heure actuelle et la création par fusion d'une nouvelle communauté de communes sur le territoire ne sera calée qu'à partir de l'automne prochain. De ce fait, il est proposé que le Pays ACV conduise l'animation jusqu'au 31/12/2012 pour assurer la continuité. Un comité de pilotage sera organisé en fin d'année pour organiser la suite.

François ABBOU demande si une autre collectivité locale souhaite se porter candidate pour l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000. Aucune autre collectivité territoriale ne souhaite présenter sa candidature.

François ABBOU propose le Pays Aigoual Cévennes Vidourle comme structure animatrice et opérateur agro-environnemental. Cette candidature est acceptée à l'unanimité par les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale présents.



En conclusion de ce comité de pilotage, François ABBOU remercie de nouveau les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation.

-oooOooooOooo-

Compte-rendu réalisé par Mathilde GUITTET
Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage
et l'ensemble des membres du comité de pilotage

